RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Le Rucher du Soleil d’Abeille • Facebook

Article 1 – Organisateur

Le jeu-concours est organisé par Le Rucher du Soleil d’Abeille, adresse : 4 bis rue Jean Boquet, 80700 Beuvraignes, courriel : rucherdusoleildabeille@gmail.com. Site internet : www.rucherdusoleildabeille.fr.

Article 2 – Objet du concours

Le concours permet de gagner un lot composé de trois pots de miel de 250 g chacun, soit 750 g au total : un miel de fleurs, un miel crémeux et un miel de bruyère.

Article 3 – Dates

Le concours débute le 19 octobre 2026 à 20 h et se termine le 8 novembre 2026 à 20 h (heure de France métropolitaine). Le tirage au sort aura lieu le 9 novembre 2026.

Article 4 – Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d’achat. Le concours est ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine et disposant d’un compte Facebook. Sont exclus les organisateurs et les personnes directement impliquées dans l’organisation du concours. Une seule participation par personne est autorisée. Toute participation frauduleuse pourra être écartée.

Article 5 – Modalités de participation

Pour participer, il faut :
• aimer la publication officielle du concours ;
• commenter la publication en répondant à la question : « Quel miel aimeriez-vous découvrir en premier : miel de fleurs, miel crémeux ou miel de bruyère ? ».

S’abonner à la page, partager la publication sur son profil personnel ou identifier deux personnes peut être proposé à titre facultatif, mais ne constitue pas une condition obligatoire de participation.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le 9 novembre 2026 parmi les participations valides. Il sera contacté par message privé Facebook et pourra être annoncé sur la page de l’organisateur. Il disposera de 7 jours calendaires pour répondre. Sans réponse dans ce délai, un nouveau tirage pourra être effectué.

Article 7 – Lot

Le lot comprend : un pot de miel de fleurs de 250 g, un pot de miel crémeux de 250 g et un pot de miel de bruyère de 250 g, soit 750 g au total. Valeur commerciale totale du lot : 20,90 €.

Article 8 – Remise du lot et livraison

Le lot sera expédié au gagnant. Les frais de livraison sont intégralement pris en charge par Le Rucher du Soleil d’Abeille. Le lot ne peut être échangé contre sa valeur en argent.

Article 9 – Responsabilité

L’organisateur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et d’écarter toute participation frauduleuse. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, il pourra modifier, reporter ou annuler le concours, en informant les participants dans la mesure du possible.

Article 10 – Données personnelles

Les données communiquées par le gagnant seront utilisées uniquement pour gérer le concours et remettre le lot, et ne seront pas utilisées à des fins de prospection sans base légale appropriée. Pour toute question relative aux données personnelles, vous pouvez contacter l’organisateur à l’adresse rucherdusoleildabeille@gmail.com.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l’acceptation du présent règlement. Le règlement est accessible gratuitement via le lien communiqué dans la publication Facebook du concours.

Article 12 – Réseaux sociaux

Ce jeu-concours n’est ni sponsorisé, ni soutenu, ni administré par Facebook, et n’est pas associé à Facebook. Les participants reconnaissent que Facebook ne saurait être tenu responsable du concours.

Document préparé le 19 octobre 2026.